Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260521-2026_06_38-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint-Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 15 mai 2026 **Date de publication** 28 mai 2026 Présents : 17 Votants : 18	L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT **Absente excusée :** Christelle CADIN (pouvoir à Nadine L'ÉCHELARD) **Absent :** Dany LE DIGUERHER **Secrétaire :** Julien VERDES

2026-06.38 – Proposition financière pour la réfection d'une voirie communale au lieu-dit La Braize

Le conseil municipal a acté le 15 décembre 2025 le programme de voirie rurale 2026. Parmi les tronçons identifiés, il était prévu la réfection du tronçon La Hazaie-Le Clos Collet, en partenariat avec Quessoy. Ce tronçon ne fera finalement pas l'objet de travaux en 2026.

Pour le remplacer, il a été identifié un tronçon au lieu-dit La Braize, sur la VC 110. La proposition financière s'élève à 2 730 € HT (3 276 € TTC).

Monsieur Dany LE DIGUERHER, 4ème adjoint, ne prend pas part au vote car concerné par la présente délibération.

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*

***Vu** la délibération n°2025-11.84 en date du 15 décembre 2025 relative au programme de voirie rurale 2026 ;*

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260521-2026_06_38-DE

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

RETIRE le tronçon La Hazaie-Le Clos Collet du programme de voirie rurale 2026 ;

APPROUVE la proposition financière, d'un montant de 2 730 € HT (3 276 € TTC), pour la réfection d'un tronçon sur la VC 110 au lieu-dit La Braize ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 21 mai 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX



Le Secrétaire,
Julien VERDES

